

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-10-8-6

Service consulté

COLLÈGES PUBLICS: FORMATION "PLAISIR A LA CANTINE"

Résumé : Dans le cadre de la poursuite de la formation "Plaisir à la cantine" destinée aux cuisiniers des collèges publics, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes.

Depuis l'année scolaire 2011/2012, le Département a établi un partenariat avec l'Etat (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) pour la mise en œuvre d'une formation nommée « Plaisir à la cantine, » destinée aux cuisiniers des collèges publics. La liste des collèges ayant déjà participé à cette action est jointe en annexe au rapport.

En 2012/2013, une subvention départementale de 5 000 € a été attribuée à l'AFDN, en charge de l'organisation de la formation.

Il est prévu de poursuivre cette action en 2013/2014 dans une dizaine d'établissements et d'attribuer à l'AFDN une nouvelle subvention forfaitaire de 5000 €. La subvention étant à verser au début de l'année 2014, une autorisation d'engagement a été inscrite au budget départemental. L'avenant à la convention, à passer avec l'Etat et l'AFDN, figure en annexe au rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à la poursuite de ce projet et à son financement à hauteur de 5 000€ au titre de l'année scolaire 2013/2014, les crédits correspondants étant prélevés sur le programme E855, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code programme 2628 du budget départemental,

- dire que la subvention sera versée à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes en début d'année 2014,
- m'autoriser à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**CONVENTION POUR LA FORMATION « PLAISIR A LA CANTINE »
AVENANT AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Vu la convention « Plaisir à la cantine » signée le 6 juin 2013, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 18 janvier 2013,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2013,

La Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, sise 14 rue du Maréchal Juin, 67000 STRASBOURG , représentée par son Directeur,

Et

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes , sise 35 allée Vivaldi, 75012 PARIS, N° Siret : 31974702800029, représentée par sa Présidente,

il est exposé et convenu ce qui suit.

Article unique : reconduction de la convention durant l'année scolaire 2013/2014

La convention est reconduite durant l'année scolaire 2013/2014. Le Département alloue à cet effet, à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes, une subvention de 5 000 €. La subvention sera versée en début d'année 2014.

Fait en trois exemplaires.
A Colmar, le.....

Le Directeur Régional de la Direction
Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

La Présidente de l'Association
Française des Diététiciens
Nutritionnistes

Le Président du
Conseil Général
du Haut-Rhin

Liste des établissements scolaires ayant participé à la formation
« Plaisir à la Cantine »

- Le collège de FORTSCHWIHR
- Le collège Albert SCHWEITZER de KAYSERSBERG*
- Le collège Henri ULRICH d'HABSHEIM
- Le collège François VILLON de MULHOUSE
- Le collège Frédéric HARTMANN de MUNSTER
- Le collège Théodore MONOD d'OTTMARSHEIM
- Le collège Marcel PAGNOL de WITTENHEIM
- Le collège Felix EBOUE de FESSENHEIM
- Le collège Jacques PREVERT de WINTZENHEIM
- Le collège de René CASSIN de CERNAY

*établissement évalué dans le cadre d'une future certification du dispositif